



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
13 MARS 2024

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2024 à 20h00 à l'Espace Vauban.

MEMBRES :

Bénédicte KLÖPPER, Claude STURM, Valérie DITTGEN, Nathalie SCHOTT, Luc ILLIG, Huguette LUX, Philippe BOUCHET, Anastasie ARTH, Philippe HELDT, Nathalie HOLTZ, Frédéric EHRHART, Caroline DEUBEL, Mathieu GENTNER, Evelyne DOMENGE, Joseph GRESS, Nadine SCHLACHTER, Olivier LOGEL, Béatrice GEORG, Joseph HICKEL, Gérard VOLCKMANN, Sandrine SCHALLWIG et Bernhardt NARWUTSCH

POUVOIRS :

Madame Huguette LUX qui donne procuration à Madame Nathalie HOLTZ
Madame Valérie DITTGEN qui donne procuration à Madame Anastasie ARTH
Monsieur Gérard VOLCKMANN qui donne procuration à Madame Bénédicte KLÖPPER
Madame Béatrice GEORG qui donne procuration à Madame Evelyne DOMENGE
Madame Caroline DEUBEL qui donne procuration à Madame Sandrine SCHALLWIG
Monsieur Mathieu GENTNER qui donne procuration à Madame Nathalie SCHOTT
Monsieur Claude STURM qui donne procuration à Monsieur Olivier LOGEL
Monsieur Bernhardt NARWUTSCH qui donne procuration à Philippe BOUCHET

EXCUSES :

Monsieur Joseph HICKEL

*

La condition de **quorum** étant remplie, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame le Maire.

ORDRE DU JOUR :

Introduction

1. *Désignation d'un secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2024*

Décisions budgétaires – Approbation des comptes 2023

3. *Approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif : budget principal*
4. *Approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif : budget annexe du lotissement « Bunker 1 »*
5. *Approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif : budget annexe du lotissement « Bunker 2 »*
6. *Approbation du compte de gestion 2023 et du compte administratif : budget annexe de la forêt*

Décisions budgétaires – Affectation du résultat et fixation des taux d'imposition 2024

7. *Affectation du résultat*
8. *Fixation des taux d'imposition 2024*

Décisions budgétaires – Attribution de subventions

9. *Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'AFICEL*
10. *Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS*

Décisions budgétaires – Validation de devis

11. *Validation de devis – ONF – Année 2024*

Décisions budgétaires – Budgets 2024

12. *Approbation du budget primitif 2024 : budget principal*
13. *Approbation du budget primitif 2024 : budget annexe du lotissement « Bunker 1 »*
14. *Approbation du budget primitif 2024 : budget annexe du lotissement « Bunker 2 »*
15. *Approbation du budget primitif 2024 : budget annexe de la forêt*

Divers

16. *Présentation de l'état des indemnités allouées aux élus*
17. *Résolution d'une vente – Rue des cerisiers*
18. *Divers*

*

Point supplémentaire : Attribution des lots pour le concours de fleurissement

Madame le Maire ouvre la séance en excusant les membres absents et en annonçant les procurations. Elle rappelle ensuite les points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

*Proposition selon l'ordre de la liste des conseillers d'après leur âge : **Philippe HELDT***

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : De désigner Monsieur Philippe HELDT, conseiller municipal, comme secrétaire de séance. Monsieur Philippe HELDT contresignera les délibérations et le procès-verbal de la présente séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

Lecture du procès-verbal par Madame le Maire à l'ensemble des conseillers avant de prendre note des éventuelles modifications. A l'issue de la séance, le procès-verbal sera modifié en conséquence et publié.

Vu le projet de procès-verbal présenté en séance et diffusé à l'ensemble des conseillers en annexe de l'invitation à la présente réunion,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2024 sans aucune observation.

*

Décisions budgétaires – Approbation des comptes 2023

Considérant l'objet des points 3 à 6 et l'impossibilité pour le maire de prendre part au vote pour attester de la bonne gestion des comptes de la commune, le doyen d'âge du conseil présente les prochains points, à savoir, Joseph GRESS.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET PRINCIPAL

Présentation du compte administratif du maire et du compte de gestion transmis par le trésorier aux membres du Conseil Municipal.

Vu le compte de gestion transmis par le trésorier,
Vu le compte administratif,

Considérant l'équilibre entre le compte de gestion et le compte administratif qui se résume comme suit :

Budget principal			
	Compte de gestion	Compte administratif	Différences
Fonctionnement			
Dépenses	1 019 536,12 €	1 019 536,12 €	- €
Recettes	1 372 059,06 €	1 372 059,06 €	- €
Résultat	352 522,94 €	352 522,94 €	- €
Investissement			
Dépenses	1 239 907,86 €	1 239 907,86 €	- €
Recettes	2 156 056,77 €	2 156 056,77 €	- €
Excédent n-1	- 48 290,17 €	- 48 290,17 €	- €
Résultat	867 858,74 €	867 858,74 €	- €

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De constater, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.

Article 2 : D'approuver le compte de gestion dressé par le trésorier sans observation ni réserve.

Article 3 : D'approuver le compte administratif 2023 du budget principal de la commune tel que présenté et résumé ci-dessus.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « BUNKER 1 »

Présentation du compte administratif du maire et du compte de gestion transmis par le trésorier aux membres du Conseil Municipal.

Vu le compte de gestion transmis par le trésorier,
Vu le compte administratif,

Considérant l'équilibre entre le compte de gestion et le compte administratif qui se résume comme suit :

Lotissement Bunker 1		
	Compte de gestion	Compte administratif
Fonctionnement		
Dépenses	- €	- €
Recettes	0,30 €	0,30 €
Excédent n-1	241 201,08 €	241 201,08 €
Résultat	241 201,38 €	241 201,38 €

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De constater, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.

Article 2 : D'approuver le compte de gestion dressé par le trésorier sans observation ni réserve.

Article 3 : D'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe « Bunker 1 » de la commune tel que présenté et résumé ci-dessus.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « BUNKER 2 »

Présentation du compte administratif du maire et du compte de gestion transmis par le trésorier aux membres du Conseil Municipal.

Vu le compte de gestion transmis par le trésorier,

Vu le compte administratif,

Considérant l'équilibre entre le compte de gestion et le compte administratif qui se résume comme suit :

Lotissement Bunker 2		
	Compte de gestion	Compte administratif
Fonctionnement		
Dépenses	- €	- €
Recettes	- €	- €
Excédent n-1	- €	- €
Résultat	- €	- €
Investissement		
Dépenses	- €	- €
Recettes	- €	- €
Excédent n-1	- €	- €
Résultat	- €	- €

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De constater, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.

Article 2 : D'approuver le compte de gestion dressé par le trésorier sans observation ni réserve.

Article 3 : D'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe « Bunker 2 » de la commune tel que présenté et résumé ci-dessus.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET ANNEXE DE LA FORÊT

Présentation du compte administratif du maire et du compte de gestion transmis par le trésorier aux membres du Conseil Municipal.

Vu le compte de gestion transmis par le trésorier,
Vu le compte administratif,

Considérant l'équilibre entre le compte de gestion et le compte administratif qui se résume comme suit :

Forêt		
	Compte de gestion	Compte administratif
Fonctionnement		
Dépenses	28 332,42 €	28 332,42 €
Recettes	43 789,27 €	43 789,27 €
Excédent n-1	83 738,78 €	83 738,78 €
Résultat	99 195,63 €	99 195,63 €

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

- Article 1 :** De constater, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
- Article 2 :** D'approuver le compte de gestion dressé par le trésorier sans observation ni réserve.
- Article 3 :** D'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe de la forêt de la commune tel que présenté et résumé ci-dessus.

Décisions budgétaires – Affectation du résultat et fixation des taux d'imposition 2024

7. AFFECTATION DU RESULTAT

Vu la présentation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes,
Considérant les excédents constatés, aussi bien concernant le budget principal que les budgets annexes,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : D'affecter les résultats dégagés aux comptes administratifs 2023 comme suit :

Budget principal :

- **Fonctionnement : 352 522,94 €**
- **Investissement : 867 858,74 €**

Budget annexe Forêt :

- **Fonctionnement : 99 195,63 €**

Budget annexe Bunker 1 :

- **Fonctionnement : 241 208,38 €**

Budget annexe Bunker 2 :

- **Fonctionnement : néant**

Article 2 : D'inscrire les crédits budgétaires nécessaire au budget 2024.

8. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Pour mémoire, la définition du taux de référence 2021 pour la taxe sur les propriétés bâties correspond au taux communal majoré du taux départemental

Vu la délibération du 9 mars 2022 fixant le taux communal à 28,24% pour les propriétés bâties et à 56,80% pour les propriétés non bâties,

Considérant les projets de la commune et des dépenses d'investissement prévues et les évolutions prévisibles des bases,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : De conserver les taux d'impositions votés en 2023 à savoir :

- Taxe d'habitation : 11,39%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,24%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,80%

Décisions budgétaires – Attribution de subventions

9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'AFICEL

Vu le plan de financement prévisionnel du service périscolaire transmis par l'AFICEL,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : De verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 94 615€ à l'AFICEL.

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

Vu les besoins de financement du CCAS,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : De verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000€ au CCAS

Décisions budgétaires – Validation de devis

11. VALIDATION DE DEVIS – ONF – ANNEE 2024

Vu le plan de financement et les devis transmis par l'ONF,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : De valider les devis proposés par l'ONF pour la gestion de la forêt en 2024 ;

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

Décisions budgétaires – Budgets 2024

12. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL

Vu la proposition budgétaire présentée à l'assemblée

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : De voter le budget primitif du budget principal comme suit :

Fonctionnement - Dépenses		Fonctionnement - Recettes	
Charges générales	477 806,30 €	Résultat de fonctionnement reporté	1 532 841,11 €
Charges de personnel	348 850,00 €	Atténuations de charges	- €
FNGIR	143 267,00 €	Produits des services	64 500,00 €
Dépenses imprévues	- €	Impôts	174 991,00 €
Virement à l'investissement	1 951 900,70 €	Fiscalité	589 332,30 €
Charges de gestion	213 900,00 €	Dotations	269 500,00 €
Charges financières	24 000,00 €	Autres produits de gestion	529 059,59 €
Charges exceptionnelles	500,00 €	Produits exceptionnels	- €
Total	3 160 224,00 €	Total	3 160 224,00 €

Investissement - Dépenses		Investissement - Recettes	
		Excédent n-1	867 858,74 €
		Virement fonctionnement	1 951 900,70 €
Emprunts	236 573,46 €	Produits de cession	99 540,00 €
Immobilisations incorporelles	293 862,65 €	Dotations	608 000,00 €
Immobilisations corporelles	261 011,33 €	Subventions	1 064 148,00 €
Immobilisations en cours	3 800 000,00 €	Emprunts	- €
Total	4 591 447,44 €	Total	4 591 447,44 €

Article 2 : D'approuver la répartition des crédits telle que proposée.

13. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE BUNKER 1

Vu la proposition budgétaire présentée à l'assemblée

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De voter le budget primitif du budget annexe « Bunker 1 » comme suit :

Les vergers 2		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	241 208,38 €	- €
Recettes	241 208,38 €	- €
Résultat	- €	- €

Article 2 : D'approuver la répartition des crédits telle que proposée.

Article 3 : D'approuver la clôture du budget annexe et le transfert des fonds vers le budget principal.

14. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE BUNKER 2

Vu la proposition budgétaire présentée à l'assemblée

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : De voter le budget primitif du budget annexe « Bunker 2 » comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	411 213,00 €	143 788,00 €
Recettes	411 213,00 €	143 788,00 €

Article 2 : D'approuver la répartition des crédits telle que proposée.

15. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE DE LA FORET

Vu la proposition budgétaire présentée à l'assemblée

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : De voter le budget primitif du budget annexe forêt comme suit :

Forêt		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	62 550,00 €	- €
Recettes	109 195,63 €	- €

Article 2 : D'approuver la répartition des crédits telle que proposée.

16 PRESENTATION DE L'ETAT DES INDEMNITES ALLOUES AUX ELUS

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote. Il s'agit d'une information à destination des membres du conseil.

17. RESOLUTION D'UNE VENTE – RUE DES CERISIERS

Vu l'acte de vente du 18 mai 2020 conclu avec Monsieur Patrick SCHOEFTER demeurant Rue des Cigales à Rountzenheim-Auenheim,

Vu la clause obligeant l'acquéreur à démarrer les travaux de construction dans un délai de 2 ans à compter de l'acquisition et à achever la construction dans un délai de 4 ans à compter de la vente,

Considérant que les travaux n'ont pas débuté dans les délais impartis,

Vu la lettre recommandée avec accusé de réception informant l'acquéreur de l'intention d'appliquer la clause précitée,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'appliquer la clause résolutoire et d'annuler la vente du 18 mai 2020 portant sur un terrain de construction sis Rue des Cerisiers cadastrée sous section 2 n°313/1 d'une contenance de 5,53a.

Article 2 : De reverser à l'acquéreur le produit de la vente par l'intermédiaire d'un acte notarié dont l'acquéreur initial supportera les frais.

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

18. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Vu l'organisation du concours de fleurissement,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :
Philippe HELDT, lauréat, ne participe pas au vote.

Article 1 : De valider le tableau suivant :

Prix	Valeur	Nombre de lauréats
1 ^{er} prix	60€	1
2 ^{ème} prix	50€	2
3 ^{ème} prix	40€	1
4 ^{ème} prix	35€	4
5 ^{ème} prix	30€	5
6 ^{ème} prix	25€	4
7 ^{ème} prix	20€	5
8 ^{ème} prix	15€	2

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

19. DIVERS

➤ *Urbanisme*

Madame le Maire présente les dernières Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées ainsi que les dernières Déclarations Préalables (DP) et les derniers Permis de Construire (PC) accordés.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 21h15 par Madame le Maire.

Visa du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 :

Le Maire,

Bénédicte KLÖPPER.

Le secrétaire de séance,

Philippe HELDT.